



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de
Mignovillard
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly
Communailes-en-Montagne

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM_20190304_08

Séance du 4 mars 2019

**Nombre de
conseillers municipaux**

- En exercice : 19
- Présents : 13
- Votants : 15

Date de la convocation :

25 février 2019

Date d'affichage :

11 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf, le quatre mars à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Joël ALPY, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Michaël FUMEY, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Henri RATTE, Marie-Paule SCHENCK, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Étaient absents excusés : Nelly GIROD (procuration à Michaël FUMEY), Pascale DUSSOUILLEZ (procuration à Joël ALPY).

Étaient absents : Stéphane BERQUAND, Anouck FRANÇOIS, Nicolas GRIFFOND, Denis VERNEREY.

Mme Claudine QUATREPOINT a été désignée secrétaire de séance.

**Objet : Prise en charge des frais de visite médicale
pour le renouvellement des permis « poids lourds »**

Les agents techniques de la commune disposent du permis « poids lourds », ce qui nécessite périodiquement d'effectuer une visite médicale de contrôle afin de le renouveler. Dans la mesure où ce permis est nécessaire à l'exercice des missions confiées dans le cadre professionnel, M. le Maire propose que la Commune prenne en charge les frais liés aux visites médicales de renouvellement du permis « poids lourds », puisqu'ils ne sont pas pris en charge par l'Assurance maladie. A l'unanimité, le conseil municipal accepte de prendre en charge ces frais.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Florent SERRETTE